



Communiqué de presse

Luxembourg, le 4 avril 2017

La garantie pour la jeunesse de l'UE n'est pas à la hauteur des attentes suscitées par son lancement, estime la Cour des comptes européenne

Selon un nouveau rapport publié par la Cour des comptes européenne, la garantie pour la jeunesse de l'UE et les résultats qu'elle a permis d'obtenir ne sont pas à la hauteur des attentes suscitées par son lancement. Destinée à venir en aide aux jeunes ne travaillant pas et ne suivant ni études ni formation, cette garantie prévoit que les États membres veillent à ce que tous les jeunes se voient proposer un emploi de qualité, une formation continue, un apprentissage ou un stage dans les quatre mois suivant leur sortie de l'enseignement ou la perte de leur emploi. En outre, le Conseil européen a créé l'initiative pour l'emploi des jeunes, dotée d'un budget de 6,4 milliards d'euros, afin de renforcer le soutien aux régions et aux personnes les plus durement touchées.

Les auditeurs se sont rendus en Irlande, en Espagne, en France, en Croatie, en Italie, au Portugal et en Slovaquie. Ces États membres ont progressé dans la mise en œuvre de la garantie pour la jeunesse et ont obtenu des résultats, mais aucun n'était en mesure de garantir que tous les jeunes ne travaillant pas et ne suivant ni études ni formation ont eu la possibilité d'accepter une offre présentée dans les quatre mois.

«Plus de quatre millions de jeunes de moins de 25 ans dans l'UE étaient toujours sans emploi mi-2016», a déclaré M^{me} Iliana Ivanova, le Membre de la Cour des comptes européenne responsable du rapport. «Les responsables politiques devraient veiller à ce que les programmes conçus pour aider les jeunes ne fassent pas naître des attentes impossibles à satisfaire. En effet, la Commission européenne a elle-même reconnu récemment, dans son Livre blanc sur l'avenir de l'Europe, qu'il existe un hiatus entre les attentes des citoyens et la capacité de l'UE d'y répondre.»

D'après les auditeurs, l'un des facteurs importants ayant contribué à cette situation est que les ressources mises à disposition par le budget de l'UE ne suffisent pas à elles seules à prendre en charge l'ensemble des jeunes concernés. Dans le cas de la garantie pour la jeunesse, les auditeurs ont pointé une absence de stratégie définissant des échéances et des objectifs clairs pour

L'objectif de ce communiqué de presse est de présenter les principaux messages du rapport spécial adopté par la Cour des comptes européenne.

Celui-ci est disponible dans son intégralité sur le site www.eca.europa.eu.

ECA Press

Mark Rogerson – Porte-parole

T: +352 4398 47 063

M: +352 691 55 30 63

Damijan Fišer – Attaché de presse

T: +352 4398 45410

M: +352 621 55 22 24

12, rue Alcide De Gasperi - L-1615 Luxembourg

E: press@eca.europa.eu

@EUAuditors

eca.europa.eu

toucher tous les jeunes auxquels proposer un emploi, un programme d'enseignement ou une formation. Ils ont également observé que les États membres n'ont pas chiffré le coût global et les financements disponibles, et que la piètre qualité des données collectées et communiquées compliquait l'évaluation des résultats.

L'examen de l'initiative pour l'emploi des jeunes a fait apparaître que l'évaluation de la population ciblée par ce dispositif avait été insuffisante, que les fonds de l'UE risquaient de se substituer à un financement national au lieu d'apporter une valeur ajoutée, et qu'il était difficile d'apprécier les résultats communiqués, qui étaient en deçà des attentes, en raison de la qualité médiocre des données. Les auditeurs ont estimé, en conclusion, que l'initiative pour l'emploi des jeunes apportait à ce jour, dans les États membres visités, une contribution modeste.

La Cour adresse un certain nombre de recommandations aux États membres et à la Commission européenne.

Plusieurs points essentiels ont été soulevés, en réponse auxquels les États membres et la Commission devraient:

- canaliser les attentes en fixant des objectifs et des valeurs cibles réalistes et réalisables;
- évaluer l'écart entre la situation de départ et l'objectif visé et réaliser des analyses de marché avant de mettre les dispositifs sur pied;
- perfectionner leurs systèmes de suivi et de déclaration.

Les États membres devraient:

- dresser un état des lieux complet des coûts engendrés par la garantie pour la jeunesse et adapter leurs dispositifs aux financements disponibles;
- faire en sorte que l'emploi, le programme d'enseignement ou la formation proposés aux participants correspondent à leur profil et à une demande du marché du travail, afin d'aboutir à une insertion durable dans le monde du travail.

La Commission devrait:

- veiller à ce que les États membres justifient en quoi leurs mesures en faveur de l'emploi des jeunes financées par l'UE permettront de répondre à leurs besoins de façon adéquate.

Le rapport spécial n° 5/2017 intitulé «Chômage des jeunes: les politiques de l'UE ont-elles changé le cours des choses? Évaluation de la garantie pour la jeunesse et de l'initiative pour l'emploi des jeunes» est disponible dans 23 langues de l'UE sur le site web de la Cour (www.eca.europa.eu).